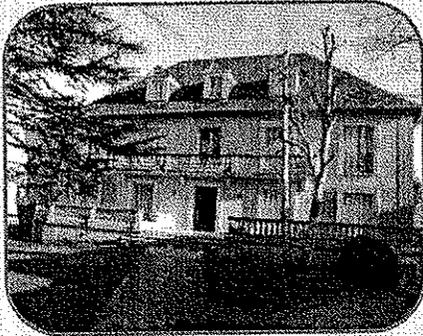




Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-TRA02-1803-008



Propriétaire :

Adresse du bien : 37-39 Avenue Paul Vaillant Couturier,
93160 NOISY LE GRAND

Nature du bien : Appartement studio

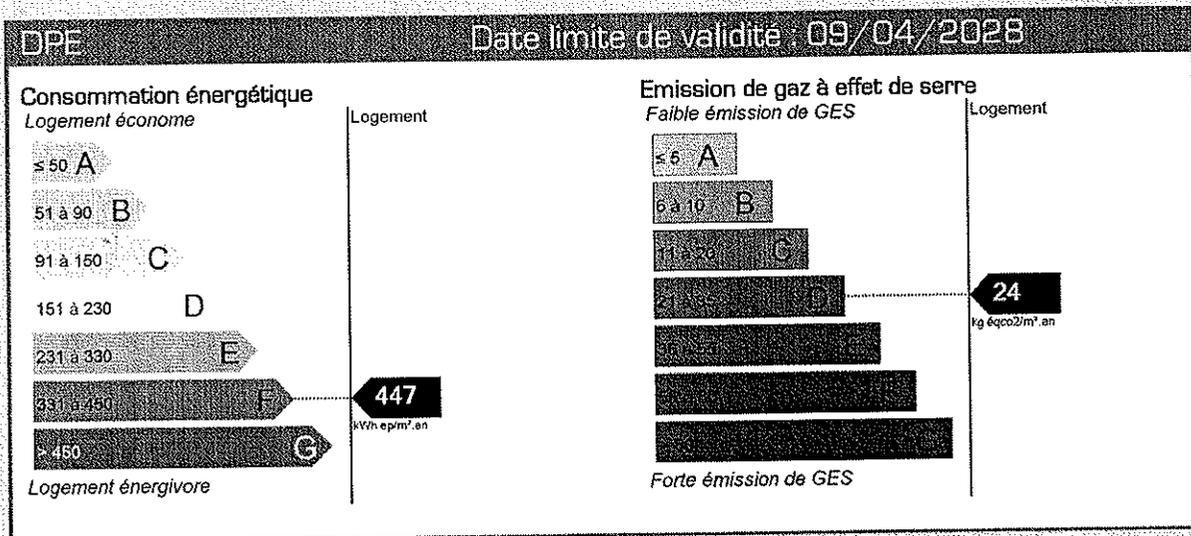
Localisation du bien : Etage Batiment A, rdc gauche

Numéro de lot : Lot principal (13)

Date du permis de construire : De 1949 au 01/07/1997

Date limite de validité : 09/10/2018

Référence client :



Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Absence d'amiante : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Superficie Carrez

Validité illimitée (sauf travaux)

Lot 13

Superficie « Carrez » :	41,36 m ²
Superficie hors « Carrez » :	0,20 m ²



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-TRA02-1803-008

Installation Electrique

Date limite de validité : 09/04/2021

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- le dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

ESRIS

Date limite de validité : 09/10/2018

Il existe des risques naturels et/ou technologiques pour ce bien :

Mouvement de terrain, ppr Mouvement de terrain prescrit le 23/07/2001 : exposé.

Risque sismique : Zone 1

Risque radon : faible

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.